

De nouveaux suicides aux PTT

samedi 17 mars 2012, par [SUD PTT](#) (Date de rédaction antérieure : 14 mars 2012).

La Poste se glorifie d'améliorer les conditions de travail des personnels. Une approche hors de la réalité. Tout se dégrade et malheureusement des drames se produisent.

Sur le suicide Brigitte

Le suicide de Brigitte qui travaillait au centre financier de Paris doit être reconnu en accident du travail. L'ISAST cabinet d'expertise conseil sort un rapport accablant. Comme à Rennes, la responsabilité de La Poste une fois encore se confirme.

La fédération Sud-PTT a décidé de se porter partie civile dans le dossier concernant le suicide de Brigitte, une collègue du centre financier de Paris, survenu le 15 septembre dernier.

Deux courriers de l'Inspection du travail relatifs à son rapport transmis au procureur de la République sont accablants pour la direction de La Poste. L'un d'entre eux est d'ailleurs sans appel : « *S'agissant des risques psychosociaux, j'ai constaté qu'ils sont analysés dans le document des risques sous l'angle du stress et des violences internes et externes. Cependant, il n'est pas fait mention du risque psychosocial sous l'angle de l'organisation du travail et de l'impact humain des réorganisations malgré l'analyse du médecin du travail qui mentionne des risques organisationnels et un risque psychosocial lié aux réorganisations* ».

Ce constat est d'autant plus affligeant que, dès 2009, dans son rapport annuel, le médecin du centre financier de La Poste de Paris tirait la sonnette d'alarme : « *Le risque psychosocial apparaît être le risque principal* ». Cet avertissement, comme l'évolution du nombre d'arrêts maladie (17 jours d'arrêt maladie par agent en 2009 ; 24 en 2010), aurait dû interpeller la direction du centre. Il en a été tout autrement... Les réorganisations à marche forcée se sont poursuivies en 2011 et aucun changement d'orientation n'est prévu pour 2012 !

Or, de fin 2005 à fin 2010, le quart des effectifs a été détruit, pour passer de 2 031 agents à 1 576 ... avec les conséquences que l'on devine !

Devant l'inertie de la direction de La Poste qui refuse obstinément de reconnaître le malaise croissant dans ses services, Sud-PTT se porte partie civile.

Cette initiative poursuit un double objectif. Le premier est de rendre justice à Brigitte, le second est d'imposer à la direction de La Poste de prendre des mesures afin d'éviter le renouvellement d'un tel drame !

Dans la continuité, l'ISAST un cabinet d'expertise indépendant vient de remettre son rapport suite à la demande du CHS-CT du CRSF Paris. Il est accablant pour la Poste.

Sud PTT

14 mars 2012

Suicide de Jérémy à Rennes

La Poste doit reconnaître ses responsabilités

La fédération Sud-PTT tient à exprimer sa profonde tristesse devant l'acte de Jérémy, cadre supérieur à la direction du courrier de Rennes. Que Jérémy ait choisi son lieu de travail pour mettre fin à ses jours ne peut pas relever du hasard. La responsabilité de la direction de La Poste est engagée.

Aussi dramatique que puisse être cet acte, il n'est, hélas, pas surprenant. Le mal-être à La Poste est patent depuis plusieurs années.

Il y a deux ans déjà, le syndicat des médecins de prévention de l'entreprise avait tiré la sirène d'alarme en adressant un courrier très documenté au président de La Poste. Ce courrier pointait les risques psychosociaux liés notamment au management et aux réorganisations permanentes.

Le nombre d'arrêts maladie, en augmentation constante pour toutes les catégories de personnels (fonctionnaires, salariés, cadres et non cadres) pour atteindre 22 jours par an et par agenter en 2010 (dernier chiffre connu), aurait du aussi interpeller les dirigeants de La Poste. Il n'en a rien été comme le démontrent les conclusions de l'inspection du travail concernant le suicide de Brigitte au centre financier de Paris le 15 septembre dernier.

Il est à souligner que le mal-être concerne toutes les catégories de personnel, du facteur au cadre supérieur, conséquence de multiples réorganisations et restructurations qui n'épargnent personne. Pour exemple, le dernier projet annoncé concernant des cadre courriers (organiseurs courriers) dont le nombre doit être réduit de 563 à 364 d'ici 2015, avec l'intensification du rythme de travail pour les uns et les difficultés de reclassement inhérents à ce type de réorganisation pour les autres.

La fédération Sud-PTT, en lien avec son syndicat d'Ille et Vilaine, mettra tout en œuvre pour que les raisons de cet acte soient déterminées. Cela est important pour la mémoire de Jérémy et pour éviter de vivre ce qu'ont vécu nos collègues de France Télécom.

Syndicat SUD PTT 35

P.-S.

* <http://www.sudptt.org/spip.php?article100329>